



COMMUNE DE LABARDE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Juillet 2015

Convocation en date du 26 juin 2015

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 18 mai 2015.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoints, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Gil PILONORD a été nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION N° 2015-0607-22 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'établissement du tableau d'avancement de grade pour l'année 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications au tableau des effectifs comme suit :

- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet** et son remplacement par un poste **d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet** à partir du 1er septembre 2015.
- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet 19h hebdomadaires** et son remplacement par un poste **d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 19 h hebdomadaires** à partir du 1er septembre 2015.
- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet** et son remplacement par un poste **d'adjoint technique 1ère classe à temps complet** à partir du 1er novembre 2015.
- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint technique de 2ème classe de 23H60 heures hebdomadaires** et son remplacement par un poste **d'adjoint technique 1ère classe de 23H60 heures hebdomadaires** à partir du 1er novembre 2015.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à compter du 1er Septembre 2015.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2015-0607-23
LOGEMENT SOCIAL N°1: NOUVEAU LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe ses collègues que Mlle VABRE Céline a quitté le logement social communal sis 1 Place des Anciennes Ecoles 33460 LABARDE le 31 mars 2015. Des travaux de réfection ont du être réaliser pour la réhabilitation du logement, il y a lieu maintenant de pourvoir à son remplacement.
Après étude des dossiers de demande du logement social par la commission du CCAS en date du 25 juin 2015, le dossier de Mlle BARADA Laura et Mr CHIMITS Thibault a été retenu.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

D'attribuer le logement social vacant par le biais d'un bail loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi n°94-624 du 21 juillet 1994, à Mademoiselle BARADA Laura et Monsieur CHIMITS Thibault, domiciliés– 8 Chemin de Cobalt Peseou 33 460 CANTENAC à compter du 6 juillet 2015.

Par délibération n°2015-0607- 25 du 06 juillet 2015, le Conseil Municipal a fixé le loyer de ce logement comme suit :

- Loyer : 307.86 €
- Garage : 25.94 €
- Ordures Ménagères : 7.00 €
- Entretien environnement : 11.21 €

Qu'au loyer s'ajoutera un dépôt de garantie égal à un mois de loyer.

La révision du loyer se fera chaque année au 1er juillet. L'élément de référence étant l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

FINANCES

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-0607-24
REVISION DES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2015-2016

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser le prix du repas à partir de la rentrée prochaine au tarif suivant :

- Repas enfant : 2.75€
- Repas adulte : 4.60€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ADOPTE les tarifs ci-dessus

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-0607-25
REVISION ANNUELLE DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX

Il est proposé la révision des loyers des logements sociaux situés, 1 place des Anciennes Écoles.
Après avoir pris connaissance de l'indice de référence des loyers au premier trimestre 2015, publié par l'INSEE et servant de base pour le calcul de la révision soit + 0.15% soit :

Logement N° 1 à compter du 1er juillet 2015 :

Loyer appartement :	307.86 €
Loyer garage :	25.94 €
Ordures ménagères :	7.00 €
Entretien environnement :	11.21 €

Logement N° 2 à compter du 1er juillet 2015 :

Loyer appartement :	323.41 €
Loyer garage :	26.29 €
Ordures ménagères :	7.00 €
Entretien environnement :	11.21 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'appliquer la révision des loyers ainsi à partir du 1er juillet 2015

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-0607-26

FDAEC 2015 : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal

Monsieur le Maire informe ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil général lors de son assemblée plénière. La réunion cantonale permet d'envisager pour notre commune l'attribution de la somme de 11 471€.

Après études des différents devis par la commission d'appels d'offres.

Le conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

D'affecter à cette subvention à l'acquisition de matériel :

Tondeuse autoportée : 15000 H.T

D'assurer le financement complémentaire d'un montant de 3529.00€

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-0607-27 SECTION INVESTISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite à l'achat de la tondeuse, Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir honorer les remboursements du prêt, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires au compte 1641(emprunts). Il propose la décision modificative suivante :

DM N°2

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Compte 2151 Réseaux de voirie	3000€	
Compte 1641 Emprunts		3000€

Le conseil municipal par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la décision modificative N°2.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-0607-28 SECTION INVESTISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à l'achat de la tondeuse, il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits (abondement des comptes) correspondant à la décision modificative suivante :

Désignation	Recettes investissement	Augmentation de crédits
Compte 1641 Emprunts	Emprunt reçu	18000 €
Compte 024	Produit des cessions Reprise du matériel	5820 €
Désignation	Dépenses d'investissement	Augmentation de crédits

	Immobilisation corporelle	
Compte 2188	Valeur du matériel	23820 €

Le conseil municipal par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la décision modificative N°3.

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-0607-29

SUBVENTION CONSEIL GENERAL – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PASSAGE PROTEGE POUR PIETON SUR LA RD2

Les travaux d'aménagement du passage protégé pour piétons sur la RD2 s'élèvent à 6574.00€ H.T selon le devis établi par la Société EIFFAGE, proposition retenue par la commission de voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de demander auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre des dotations au titre des amendes de police et charge Monsieur le Maire d'établir le dossier correspondant.

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-0607-30

CONVENTION D'OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE – CREDIT AGRICOLE AQUITAINE - RENOUELEMENT

La Ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole Aquitaine arrive à échéance le 16 août prochain. Afin de faire face aux variations de niveau de notre trésorerie, il vous est proposé de renouveler la ligne de trésorerie suivant la proposition du Crédit Agricole Aquitaine, en précisant qu'un remboursement anticipé de 10 000€ a été effectué cette année:

Après avoir entendu le rapport de Madame DUPUY Evelyne, vu les propositions de ligne de trésorerie du Crédit Agricole Aquitaine, et après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune décide de contracter auprès du Crédit Agricole Aquitaine une ouverture de crédit d'un montant maximum de 90 000 €.

Les conditions de la ligne de trésorerie que la Commune décide de contracter auprès du Crédit Agricole Aquitaine sont les suivantes :

Montant : **90 000 €**

Durée : **1 AN maximum**

Taux d'intérêt applicable à un tirage : **TAUX variable de 0.921 % avec une marge de 0.76%**

La collectivité mandate le remboursement total ou partiel (sans paiement d'indemnités) auprès de la perception de Pauillac et transmet la copie au Crédit Agricole.

Périodicité de paiement des intérêts : post comptés à échéance du tirage ou à chaque remboursement partiel.

Frais de mise en place : 100 €

Commission d'engagement : Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de non utilisation : Néant

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le crédit Agricole Aquitaine.

Article 3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-0607-2
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CCAS

Au vote du budget du Centre Communal d'Action Sociale, il a été prévu une subvention communale de 3800€, or, il apparaît que seulement 3000€ a été prévu au compte 657362 du budget communal, il a lieu d'octroyer au CCAS, une subvention complémentaire de 800€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

DONNE un avis favorable au versement d'une subvention complémentaire de 800€ au Centre Communal d'Action Sociale

DECISION N°1 2015

Lecture de la Décision N° 1 prise par Monsieur le Maire le 08 juin 2015

Question diverses :

Compte rendu des groupes de travail de la CDC Médoc Estuaire et autres réunions intercommunales :

M. Pilonord :

19/05 : Arzac enfance jeunesse/petite enfance : préparation Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF

28/05 : transport à la demande : présentation Kéollis

29/05 : Présentation de l'avant projet PNR (*Parc Naturel Régional*) par le Pays

29/06 : Animation RAM à Labarde

01/06 : enfance /jeunesse : tarification CLSH et ALSH – PAI (*Protocole d'accueil Individualisé*)

23/06 : Aménagement du territoire : ALSH Pian Médoc - chemin de randonnées – Poste de Police - Ponton de Cussac

25/06 : Réception fin des travaux local de la police communautaire à Margaux

25/06 : Conseil Communautaire : Validation projet de mandat

27/06 : Manifestation RAM fin de saison ;

30/06 : Enfance Jeunesse/petite enfance : présentation diagnostic démographique - rapport d'activité des CLSH – bilan diagnostic CEJ (*contrat Enfance Jeunesse avec la CAF*)

SIEA : le point sur les travaux à prévoir sur le territoire, pas de travaux prévus à Labarde – Débat sur le transfert du Syndicat ;

05/06 : présentation d'un film préparé par les enfants de l'école de Labarde sous la forme originale d'un journal télévisé dont le thème portait sur « une catastrophe à Labarde »

27/06 : Election des jurys d'assise à Cantenac

19/22/23/06 : Accueil des différentes classes d'Arzac pour un pique-nique dans le parc

Invité par la société KARCHER à la présentation du matériel – Ateliers thématiques : législation européennes sur le désherbage et la réduction des risques de TMS dans le nettoyage.

M. Liaubet: GT Urbanisme : présentation d'un nouvel agent : Laetitia MARTIN qui a pour mission de rechercher le potentiel industriel sur le territoire, et répertorier les locaux vacants.

Essor de la zone économique sur la commune d'Arcin : 2 lots ont été vendus aux sociétés :

Agri 33 et Intermarché

GT Cohésion Sociale : 2 axes principaux sont abordés :

Sécurité et Prévention : le bilan 2014 et en cours de validation à la CDC Médoc Estuaire

Installation de la PM (*Police municipale*) dans un local mis à la disposition à titre gratuit par la commune de Margaux. Projet d'équipement de la Police Municipale de radio à même fréquence que la police et la gendarmerie. L'acquisition de lunettes lasers est envisagée.

M. Allard J : Mission Locale :

Objectif principal : dispositifs emploi

Re-localisation de l'antenne mission local, recherche d'un local plus adapté de 200m²

Conseil Municipal des jeunes : prochain conseil aura lieu le 02/11/2015

Mise en place du protocole basé sur des valeurs simples - Réunion 1 fois par mois en moyenne

Renouvellement du conseil tous les ans par vote constitué d'une dizaine d'enfants.

M. Legallais : GT communication

Bon retour de la nouvelle société de distribution. La lettre n°5 et N° 6 (*l'Esprit Médoc Estuaire*) seront distribuées dans la semaine du 13 au 17 juillet.

GT Finances : présentation du plan financier

Mme DUPUY : GT Finances

Consultation nouvelle ligne de trésorerie, la proposition de la Caisse d'épargne a été retenue. Etat de créance en non valeur pour un montant de 4300€

CCAS : Visites chez les personnes en situation d'isolement, initiative appréciée par les administrés concernés.

M. Fonmarty : Approbation du Projet de mandat par le conseil communautaire 2015-2025 sous forme de hiérarchisation des enjeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Séance du Conseil Municipal du 18 Mai 2015
Convocation en date du 11 mai 2015

Clôture de la séance à vingt et une heure trente cinq

Liste des membres présents

M. Fonmarty M.	M. Pilonord G.	M. Liaubet D.	Mme Dupuy E.

M. Destrian C.	Mme Allard M.	M. Allard J.	M. Fabri E.

Mme Troquereau S.	Mme Chevalore E	M. Bares Y.	M. Legallais V.

M. Lefoll F.